

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :

- M. Le Président n° 1 **Désignation du Secrétaire.**
- Mme BUREAU est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
- Adopté à l'unanimité.*
- M. Le Président n° 2 **Pouvoirs.**
- M. GROUARD donne pouvoir à M. CARRE
M. CHAILLOU donne pouvoir à M. DENIAU
- M. Le Président n° 3 **Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2014.**
- Aucune observation n'est faite sur le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2014.
- Adopté à l'unanimité.*
- M. Le Président n° 4 **Rapport d'activités 2013. Approbation.**
- Le rapport d'activités retraçant le fonctionnement du S.I.V.U. en 2013 est présenté pour approbation.
- Ainsi que le prévoit l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités devra être soumis aux Conseils Municipaux des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle avant le 30 septembre de l'année en cours.
- Concertation – communication**
- Lors de la séance du Comité Syndical du 8 février 2013, ont été approuvés la composition du comité d'acteurs, le règlement intérieur du comité d'acteurs et la charte de participation. Cette charte de participation a été signée par les membres du comité d'acteurs lors de la réunion d'installation du 13 septembre 2013.

- Séance du jeudi 20 février 2014 -

Une réunion publique s'est déroulée également le 13 septembre 2013 avec les riverains du futur éco-quartier.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion pour la société AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché de concertation et de communication, d'animer ce premier comité d'acteurs ainsi que la réunion publique et de présenter en détail le rôle et les missions attendus dans le cadre d'une démarche de concertation voulue participative par les Mairies d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Stratégie urbaine et environnementale

Le groupement H4 / COBE / ATELIER D'ECOLOGIE URBAINE, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a conduit les premières études préalables à l'urbanisation de l'éco-quartier des Groues, qui ont été présentées lors des réunions du comité d'acteurs et de la réunion publique mentionnées ci-dessus. Les premières présentations portaient sur le pré-diagnostic du secteur et les enjeux du futur aménagement :

- place de la voiture,
- connexion des espaces libres avec l'environnement,
- lien du site aux polarités alentours,
- insertion du programme de logements dans le tissu existant,
- articulation du projet à l'échelle du quartier.

Suite à des premières réflexions émises par les membres du comité d'acteurs et les riverains, le groupement H4 / COBE / ATELIER D'ECOLOGIE URBAINE présentera lors des prochaines réunions du comité d'acteurs, un diagnostic approfondi et des scénarii d'aménagement.

Aucune observation n'est faite sur le rapport d'activités 2013.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 5 **Approbation du compte de gestion 2013.**

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes et mouvements au titre de l'exercice et répond aux deux objectifs suivants :

- justifier l'exécution du budget,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement.

Le comptable public a transmis au S.I.V.U. le compte de gestion pour l'exercice 2013 qui retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 (date de clôture de l'exercice).

- Séance du jeudi 20 février 2014 -

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, le compte de gestion du Trésorier Principal est arrêté :

- en fonctionnement à la somme de 43 417 €
- en investissement à la somme de 53 936,02 €

Le résultat du compte de gestion est arrêté à 97 353,02 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le Trésorier Principal et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 6 **Approbation du compte administratif 2013.**

M. CARRE présente le rapport de présentation du compte administratif qui compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

L'approbation du compte administratif 2013 permet d'apprécier les réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions.

- En section de fonctionnement :

Le S.I.V.U. a dépensé 4 201,11 € au titre des frais généraux et des honoraires de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) concertation et animation (phases 1 et 2).

Il a par ailleurs perçu 30 000 € au titre des contributions des communes membres.

Après reprise des résultats 2012 de 17 618,11 €, l'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à 43 417 €.

- En section d'investissement :

Le S.I.V.U. a dépensé 89 073,98 € correspondant à :

- 57 647,20 € au titre des honoraires afférent à la mission d'A.M.O. pour les études préalables à l'urbanisation de l'éco-quartier des Groupes,
- 31 426,78 € au titre du remboursement à la Mairie d'Orléans du levé topographique.

- 3 -

- Séance du jeudi 20 février 2014 -

Aucune recette propre n'est constatée sur l'exercice.

Après reprise du déficit d'investissement 2012 de 900 € et de l'affectation de résultat 2012 d'un montant de 143 910 €, la section d'investissement présente un excédent de 53 936,02 €.

Des restes à réaliser en dépenses, à reporter sur 2014, sont comptabilisés pour un montant total de 58 185,40 €.

L'excédent net du compte administratif du S.I.V.U. des Groupes, après restes à réaliser à reporter sur 2014, s'élève pour l'exercice 2013 à 39 167,62 €.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'exécution du budget de l'exercice 2013 présenté dans un document complet élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par l'instruction budgétaire et comptable M14 et synthétisée ci-dessous, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice 2013	Section de fonctionnement	4 201,11 €	30 000 €	25 798,89 €
	Section d'investissement	89 073,98 €	143 910 €	54 836,02 €
Reports de l'exercice 2012	Report en section de fonctionnement		17 618,11 €	17 618,11 €
	Report en section d'investissement	900 €		- 900 €
TOTAL		94 175,09 €	191 528,11 €	97 353,02 €

Restes à réaliser à reporter en 2014	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	58 185,40 €		- 58 185,40 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 201,11 €	47 618,11 €	43 417 €
	Section d'investissement	148 159,38 €	143 910 €	- 4 249,38 €
	TOTAL	152 360,49 €	191 528,11 €	39 167,62 €

M. CARRE quitte la séance le temps du vote du compte administratif.

La présidence de la séance est assurée par M. LAVAL de 17 h 38 à 17 h 40.

Adopté par 9 voix.

Il y a 1 non participation de M. CARRE conformément à l'article L. 2121-14 du C.G.C.T.

M. Le Président

n° 7

Affectation des résultats de l'exercice 2013.

- Séance du jeudi 20 février 2014 -

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir constater un excédent de fonctionnement 2013 de 43 417 €. Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du déficit de la section d'investissement, permettant ainsi d'autofinancer une partie des investissements. Le solde sera inscrit en report à nouveau.

La section d'investissement 2013 présente un excédent de 53 936,02 €. Après avoir constaté les reports de dépenses (58 185,40 €), la section d'investissement présente un déficit global de 4 249,38 €.

Dans ces conditions, il est proposé d'affecter à la section d'investissement un montant de 4 249,38 € et de reporter en section de fonctionnement la somme de 39 167,62 €.

Compte tenu de cette affectation et des reports, la section d'investissement est équilibrée.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver :

- l'inscription sur l'exercice 2014, de l'excédent d'investissement 2013 au compte 001 (recettes) pour un montant de 53 936,02 €,
- l'affectation sur l'exercice 2014, en section d'investissement à l'article 1068, de la somme de 4 249,38 €,
- l'inscription sur l'exercice 2014, du solde du résultat de fonctionnement 2013 en report à nouveau au compte 002 (recettes) pour un montant 39 167,62 €.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 8 **Approbation du budget primitif 2014.**

Le budget primitif pour l'exercice 2014 se compose d'un unique budget principal.

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 30 janvier 2014, et au vote de la délibération n° 7 du 20 février 2014 portant affectation des résultats de l'exercice 2013, il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget principal du Syndicat Intercommunal de l'Eco-quartier des Groupes élaboré dans le respect du strict formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables.

Présentation des propositions :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 – Charges à caractère général	7 000 €		unanimité
74 – Dotations et participations		30 000 €	unanimité
002 – Résultat reporté ou anticipé		39 167,62 €	unanimité
023 – Virement à la section d'investissement	62 167,62 €		unanimité
TOTAL	69 167,62 €	69 167,62 €	

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204) dont restes à réaliser N-1 dont propositions nouvelles	85 185,40 € 58 185,40 € 30 000,00 €		unanimité
23 - Immobilisations en cours	32 167,62		
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		4 249,38 €	unanimité
001- Résultat reporté ou anticipé		53 936,02 €	unanimité
021 – Virement de la section de fonctionnement		62 167,62 €	unanimité
TOTAL	120 353,02 €	120 353,02 €	

Ce budget va permettre en fonctionnement la poursuite de la mission 3 de l'A.M.O. concertation et communication correspondant à l'animation de la concertation, des frais d'insertion pour études et travaux divers et en investissement le solde de la tranche ferme de la mission de l'A.M.O. stratégie urbaine et environnementale, des études diverses portant à réaliser en amont de l'élaboration de l'étude d'impact et des travaux divers d'entretien du site.

Le budget est équilibré sans recours à l'emprunt en raison de l'autofinancement prévisionnel dégagé sur l'exercice et de la reprise des résultats de 2013.

M. CARRE rappelle l'engagement des Villes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle de réaliser un éco-quartier avec la plus faible empreinte écologique possible.

Il précise que ce budget va permettre l'élaboration d'un ou plusieurs projets de scénarii d'aménagement en coproduction avec le comité d'acteurs.

Le projet élaboré par l'association Pôle Nord et présenté lors de l'exposition d'urbanisme de la Ville d'Orléans contient également des éléments qui doivent retenir l'attention tels que l'idée de phasage dans le temps permettant ainsi la création d'une dynamique immobilière avec la contrainte pour les élus d'anticiper l'avenir.

M. LEBRUN remarque la part importante des études dans le budget 2013 en soulignant, que de ce fait, rien ne se sera effectué sur le terrain. Il fait part également de certaines inquiétudes sur la finalité de la concertation notamment entre le

- Séance du jeudi 20 février 2014 -

projet qui serait défendu par les collectivités et le contre projet de l'association Pôle Nord.

Pour M. CARRE, la concertation est ouverte et il n'y pas de projet ou de contre projet.

Pour M. LAVAL, le projet élaboré par l'Agence d'Urbanisme n'est aujourd'hui plus à jour. Des données ont évolué depuis 2006. Il faut donner du temps au comité d'acteurs pour cette concertation notamment sur un certain nombre de questions : le tracé de la voie traversante et son éventuel doublement et la définition de la notion de parc urbain. L'idée est bien de bâtir un projet unique porté par le S.I.V.U. et le comité d'acteurs.

Par ailleurs, M. LAVAL demande que la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle soit associée à la programmation de l'enveloppe concernant les travaux d'entretien.

M. CARRE répond positivement à la demande de M. LAVAL.

Il est souligné par ailleurs que des études notamment géotechniques et sur les énergies renouvelables seront également lancées en 2014. Saint-Jean-de-la-Ruelle sera associée à tous les stades de ces procédures.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget primitif du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité.

M. Le Président

n° 9 **Exercice 2014. Fixation des contributions des communes membres. Approbation.**

Comme pour les exercices budgétaires précédents, les contributions de la Ville d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle au S.I.V.U. doivent être déterminées selon la proportion de 2/3, 1/3.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir fixer à 30 000 € le montant des contributions des communes pour l'année 2013, selon la répartition suivante :

- Ville d'Orléans : 20 000 €
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : 10 000 €

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 25 février 2014

Le Président du S.I.V.U.

Serge GROUARD